



Vente bien immobilier acquis en indivision

Par **paul montenois**, le **21/05/2008** à **07:10**

Bonjour,

Vivant maritalement depuis 3 ans avec notre enfant de 5 ans dans une maison achetée en commun, ma conjointe et moi-même se séparons.

Ce bien a été acquis en indivision par recours :

- d'un emprunt
- des apports personnels (à hauteur de 46 % pour elle et 54 % pour moi).

Ces pourcentages figurent sur l'acte notarié mais pas les montants (négligence de ma part lors de la signature du contrat d'achat).

Suite à notre séparation, j'aimerais racheter sa part : peut-elle s'y opposer (bien que je sois propriétaire indivisionnaire majoritaire) ? Est-ce que je dispose d'un droit de priorité pour ce rachat ?

Cordialement,

Paul Montenois